

DÉPISTAGE DE LA TRISOMIE 21

Objectifs

- ▶ Attribuer, sur demande de l'intéressé(e), un identifiant numérique à chaque échographiste concourant au dépistage de la trisomie 21 au premier trimestre de la grossesse, dans le respect des normes en vigueur.
- ▶ Tenir à jour un listing des échographistes agréés pour le dépistage de la trisomie 21 au premier trimestre de la grossesse.
- ▶ Mettre en place un comité d'évaluation régional chargé du suivi et de l'évaluation des pratiques des échographistes.

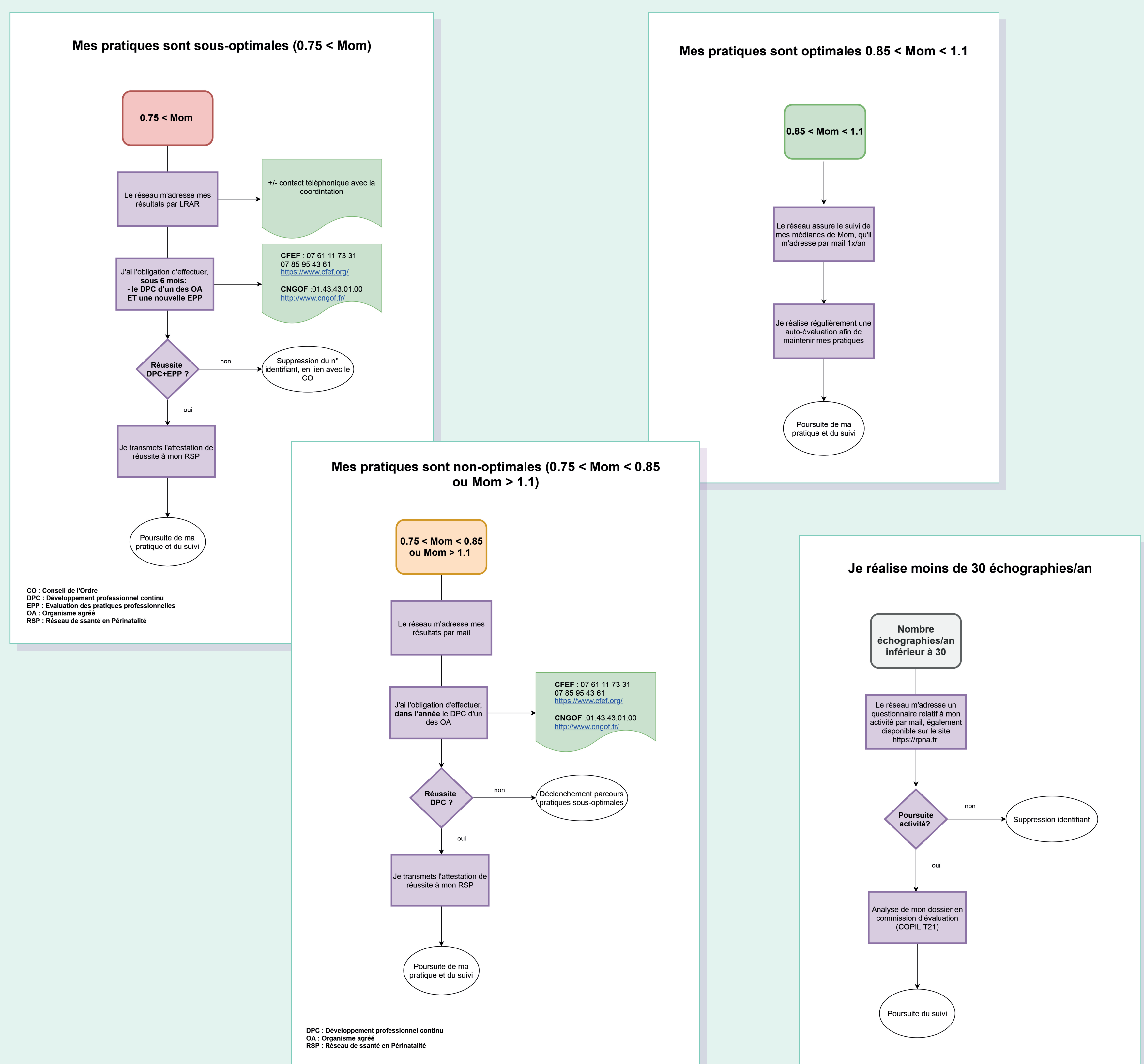
Coordination de l'évaluation des pratiques et du suivi des échographistes

Dans le respect des recommandations nationales et de la charte de bonnes pratiques de la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP), les réseaux de coordonnent l'évaluation et le suivi des échographistes qui participent au dépistage de la Trisomie 21 au premier trimestre de la grossesse.

Un comité régional, constitué de représentants de la coordination du réseau, de référents de chaque CPDPN et d'échographistes, analyse les pratiques annuellement, sur la base des données fournies par l'Agence de la Biomédecine (ABM).

En lien avec le CFEF et le CNGOF, qui sont les deux organismes d'analyses de pratiques (OAP), 4 parcours retraçant les obligations des échographistes, en fonction de leurs mesures annuelles de Mom, ont été déclinés.

Les conseils ordinaires sont associés à cette démarche visant l'harmonisation et l'amélioration des pratiques.



Autres Projets

- ▶ Cartographie des échographistes agréés au sein de la région Nouvelle-Aquitaine
- ▶ Participation au groupe de travail de la FFRSP dédié à l'élaboration de vidéos grand public sur le dépistage de la trisomie 21



www.rpna.fr/obtenir-un-identifiant-dans-le-cadre-du-depistage-echographique-de-la-trisomie-21



POUR VOUS, AVEC VOUS

Venez vous inscrire !

